

ANNEXE VIII – PIÈCES À FOURNIR POUR L'ÉPREUVE E6

Situation du candidat	Justificatifs de période en milieu professionnel	Support Ecrit à l'épreuve E6
Voie scolaire en formation initiale	<p>Les 2 attestations de stage (conformes à l'arrêté du 29/12/2014) La durée totale des stages est de 13 semaines ; chaque stage dure 6 ou 7 semaines. - 1^{ère} année : stage de 6 ou 7 semaines situées en fin d'année scolaire - 2^{ème} année : stage de 6 ou 7 semaines situées entre octobre et mars</p> <p>Pour les candidats ayant déposé un dossier de positionnement réglementaire : copie de la décision</p> <p>Compte tenu de la période d'état d'urgence sanitaire et de la limitation de certaines activités professionnelles qu'elle a créée, l'autorité académique peut, pour la session d'examen de l'année scolaire 2020-2021 du diplôme national du brevet de technicien supérieur, valider les stages effectués même s'ils ne réunissent pas l'ensemble des conditions prévues, pour chacune des spécialités, par l'arrêté portant définition et fixant les conditions de délivrance de la spécialité du brevet de technicien supérieur. La durée de stage pour se présenter à l'examen ne peut toutefois être inférieure à quatre semaines sur l'ensemble du cycle de formation.</p>	<p>2 exemplaires du dossier (15 pages hors annexes) Pour cette session, le dossier portera préférentiellement sur la 2^{nde} période de stage si il a pu être réalisé au regard de la situation sanitaire.</p>
Voie de l'apprentissage	<p>Photocopie du contrat de travail ou une attestation de l'employeur. Pour les candidats ayant déposé un dossier de positionnement réglementaire : copie de la décision</p>	<p>2 exemplaires du dossier (15 pages hors annexes) Le dossier présente un projet élaboré lors de l'apprentissage.</p>
Formation continue 1^{ière} formation ou reconversion	<p>Idem voie scolaire en formation initiale. Pour les candidats ayant déposé un dossier de positionnement réglementaire : copie de la décision</p>	<p>2 exemplaires du dossier (15 pages hors annexes) Pour cette session, le dossier portera préférentiellement sur la 2^{nde} période de stage si il a pu être réalisé au regard de la situation sanitaire.</p>
Formation continue Situation de perfectionnement	<p>Copie du courrier de reconnaissance du statut de perfectionnement Un ou plusieurs certificats ou contrats de travail attestant : - d'un travail à temps plein pendant au moins 6 mois - dans l'année précédant l'entrée en formation ou la présentation au diplôme - sur des fonctions relevant du BTS Métiers de la Coiffure.</p> <p>Pour les candidats ayant déposé un dossier de positionnement réglementaire : copie de la décision</p>	<p>2 exemplaires du dossier (15 pages hors annexes) Le dossier détaille le projet.</p>
Au titre de l'expérience professionnelle	<p>Un ou plusieurs certificats de travail justifiant des fonctions occupées</p>	<p>2 exemplaires du dossier (15 pages hors annexes) Le dossier détaille le projet.</p>

NB : Pour les candidats ayant changé de statut au cours de leur scolarité, seul le statut d'inscription est à considérer.